

Consultation pré-budgétaire 2027

Financement du Programme Éco-quartier

1. Présentation

a. Le Regroupement des éco-quartiers

Le Regroupement des Éco-quartiers (REQ) **fédère, représente et promeut** le programme Éco-quartiers (PEQ) et Ruelles vertes (PRV) de la Ville de Montréal. Actuellement composé de 11 organismes porteurs de 17 Programmes Éco-quartier et 4 Programmes de Ruelles vertes, le REQ rassemble des expert.e.s en changement de comportement et mobilisation citoyenne. En menant des **projets en transition socioécologique** à une **échelle d'agglomération**, le REQ élargir la portée des actions de ces programmes en conscientisant, soutenant et en agissant pour l'environnement à Montréal.

b. Programme Éco-quartier et Ruelles vertes

Créé en 1995 par la Ville de Montréal pour répondre au besoin d'informer, de sensibiliser et de mobiliser les montréalais.es aux enjeux écologiques, ce programme est devenu un **incontournable de l'action environnementale** dans les **quartiers**. En soutenant des **initiatives citoyennes**, proposant des projets novateurs par et pour les communautés, les Éco-quartiers (EQ) innovent et façonnent les milieux de vie des montréalais.es depuis 30 ans. Ces actions ont notamment mené à l'organisation de milliers de corvées de propreté et d'ateliers environnementaux, à la distribution de millions de bacs pour la collecte sélective ainsi qu'à la création de plusieurs centaines de ruelles vertes, de jardins collectifs et d'espaces publics verdis. Présents dans **16 des 19 arrondissements**, les Éco-quartiers desservent aujourd'hui près de 1,5 million de personnes, soit **90% de la population de Montréal**.

Le Programme de Ruelles vertes (PRV) fait la plupart du temps partie de la programmation Éco-quartier, bien que certains arrondissements aient créé un programme distinct. Une ruelle verte est un espace aménagé à l'initiative des citoyen.ne.s accompagnées par un organisme porteur des programmes Éco-quartier, Ruelles vertes ou d'un arrondissement. Ces ruelles sont des **espaces verts**

conviviaux, embellis, sécurisés et animés. Ces projets favorisent l'émergence de **communautés**, la **résilience** et l'**appropriation** citoyenne du **territoire**.

À travers une variété de projets, ces programmes oeuvrent à **améliorer la gestion des matières résiduelles**, à **adapter le territoire à la crise climatique** ainsi qu'à **développer des milieux de vie en transition** sur l'île de Montréal.

Dans le présent mémoire, le PEQ désigne à la fois le PEQ et le PRV, à moins que ce ne soit spécifiquement précisé.

Avantage du PEQ et du PRV pour la Ville :

- **Service direct aux citoyens** à travers des points de service locaux et de la distribution de matériel;
- Accompagner le **changement de comportement citoyen** en fonction des **priorités des arrondissements**;
- Améliorer la **propreté des rues** (via le tri et les corvées/mobilisation citoyenne);
- Réduire la quantité de déchets et augmenter la participation aux **collectes de résidus alimentaires et recyclage**;
- Améliorer la **qualité de vie des citoyen.ne.s** (via les zones d'ombrage, santé publique, la nature en ville);
- Tisser des **liens entre les citoyen.ne.s** (entraide lors des crises et mesures préventives);
- Soutenir et décharger les **arrondissements** (flexibilité, agilité, faible coût);
- Assurer l'**ancrage local** des programmes plus larges (ville-centre, Québec).

2. Recommandations à la commission des finances

a. Investissement en environnement

La science du climat est claire : les inégalités vont s'accroître et le coût de la vie va augmenter à mesure que le climat se réchauffe. Il est ainsi important et nécessaire d'**investir en environnement** afin de **prévenir** et **limiter** ces **crises**. Chaque **dollar investi dans l'adaptation permet d'éviter entre 13\$ et 15\$ en dommages futurs** ¹.

¹ Le Devoir [Résistons au déni climatique](#)

b. Investissement dans la nouvelle mouture du programme éco-quartier (PEQ)

i. Historique de la démarche

Le PEQ a été créé par la Ville de Montréal en 1995 pour répondre au souhait du maire Pierre Bourque afin de « promouvoir l'éco civisme dans les habitudes des Montréalais.es en vue d'améliorer leur milieu de vie, et ce, par des actions environnementales ciblées ». En 1998, 51 éco-quartiers sont présents dans 51 districts électoraux. En 2002, Ville-Centre délègue la gestion et l'encadrement du Programme Éco-quartier aux arrondissements. Depuis, le PEQ, bien qu'il ait gardé la même mission, est un programme d'arrondissement.

En 2024, le REQ, plusieurs services centraux et arrondissements ainsi que les éco-quartiers ont entamé une démarche de révision du PEQ afin de mieux arrimer les actions des éco-quartiers avec les objectifs des grands plans montréalais, comme le plan climat ou le Plan direction de gestion des matières résiduelles (voir Annexe 2 pour la liste complète). Cette démarche vise à mieux servir la Ville, améliorer la reddition de comptes et mutualiser les ressources en arrondissement.

En 2025, un rapport de recommandations a été déposé par Transition en Commun, conçu en collaboration avec le REQ, des arrondissements, des services centraux ainsi que des éco-quartiers, afin de faire l'état des lieux de ce programme et de proposer des recommandations en vue de la révision du PEQ.

En 2025-2026, le REQ a été mandaté pour mettre en place ces recommandations avec la participation des parties prenantes (service centraux, arrondissements et éco-quartiers). Les **objectifs** de ce mandat sont :

- Réviser le Programme Éco-quartier (PEQ) pour **créer un tronc commun en concordance avec les grands plans montréalais**;
- **Uniformiser la reddition de comptes**;
- **Évaluer l'impact et les effets des actions proposées.**

Le tout en assurant la participation des parties prenantes.

Plusieurs groupes de travail ont vu le jour et 3 phases ont permis d'élaborer la dernière version du tronc commun du PEQ, qui sera finalisé à la fin de juin 2026. En plus, de répondre directement à 16 plans montréalais (voir annexe2), 40 objectifs (axes/catégories/chantiers) et 67 actions de ces plans, la nouvelle version du tronc

commun du PEQ est calquée sur la théorie du changement de comportement. Une version finale sera proposée aux élu.e.s et à la Ville sur demande.

Ce travail a permis un tronc commun actuel du PEQ composé de :

- 3 grandes orientations :
 - GMR et consommation responsable;
 - Adaptation du territoire;
 - Milieux de vie en transition (réponse aux enjeux sociaux).
- 3 thématiques actuelles :
 - GMR et consommation responsable;
 - Nature en Ville et adaptation;
 - Propreté.
- 3 stratégies d'action :
 - Conscientiser;
 - Soutenir
 - Agir.

ii. Bénéfices de la nouvelle mouture

Le nouveau tronc commun du PEQ a de nombreux **bénéfices** pour **la Ville et les arrondissements** :

- **Réduction des dépenses** via la mutualisation d'outils pour les fonctionnaires;
- Facilitation du **suivi budgétaire** et de la **mesure d'impact** axée sur les résultats par l'amélioration de la reddition de comptes pour les arrondissements et la Ville-centre;
- **Amélioration de l'atteinte des cibles** des plans de la Ville via leur intégration au PEQ, particulièrement les cibles requérant l'adhésion des citoyen.ne.s;
- **Accessibilité** à certaines **informations** et **impacts** des EQ dans différents territoires;

- Facilitation de la **recherche de financement** aux autres paliers gouvernementaux par l'uniformisation du programme et l'amélioration de la mesure d'impact.

Des **bénéfices pour les citoyen.ne.s** sont aussi nombreux :

- Amélioration de la diffusion, de la qualité et de l'accès aux **services de proximité** par l'uniformisation et de la formation;
- **Soutien** agile et efficace aux **initiatives citoyennes** ainsi qu'à la **mise en oeuvre des plans d'action** des arrondissements et de la Ville-centre;
- Augmentation d'**actions environnementales locales adaptées** aux besoins des quartiers (par et pour les gens).

Cette vision coïncide également avec les priorités de la CMM :

- Informer, sensibiliser et consulter la population et les parties prenantes afin d'**encourager les changements de comportement et l'adhésion aux projets** ;
- **Renforcer et clarifier la gouvernance des projets** ;
- **Simplifier et rendre plus flexibles** les processus menant à la **réalisation des projets** ;
- **Créer des incitatifs fiscaux, financiers et réglementaires stables et prévisibles pour favoriser la réalisation des projets**;
- Développer des **infrastructures vertes** et favorables à la mobilité durable à travers le territoire.

Ainsi, nous demandons à la commission des finances de la Ville de Montréal que cette **nouvelle mouture du tronc commun du PEQ soit financée par certains services centraux**, en lien avec l'environnement, afin que la Ville utilise mieux son programme de sensibilisation environnementale. Cela permettrait de consolider les actions des éco-quartiers, d'assurer la transversalité des projets et de sauver des coûts.

De plus, en mutualisant les ressources, en améliorant la reddition de comptes, en centralisant les suivis et en adaptant le programme à mesure que les plans

montréalais changent, nous proposons **une économie de coût aux arrondissements**. Le financement de ce programme étant très inégalement réparti entre les arrondissements, nous demandons également que la **Ville-Centre contribue ou bonifie le financement de ce programme**. Le financement du PEQ doit être sécurisé et bonifier afin de mieux répondre au besoin croissant de la sensibilisation environnementale dans les quartiers. Un exemple très concret est le besoin d'informer la population à la réduction de la consommation d'eau potable, en lien avec la découverte de l'usure prématuré de la conduite Atwater.

Enfin, pour outiller et former les éco-quartiers ainsi que pour développer ce programme et permettre la recherche de financement à d'autres paliers de gouvernement, un **soutien financier au REQ** permettrait de faire **croître et rayonner ce programme de la Ville**.

En conclusion, en améliorant le financement de ce programme, le Ville agira sur plusieurs fronts :

- Améliorer la **qualité de vie** des citoyen.ne.s, créer des mileiux de vuie résilient et ainsi de **retenir les familles en ville**;
- Améliorer la **propreté des rues**, en mobilisant et soutenant la population à **mieux trier leurs déchets** et en soutenant les **activités de ramassage de déchets**;
- **Décharger les arrondissements et la lourdeur administrative**, via un tronc commun et une reddition de compte uniformisé, tout en assurant l'**ancrage local des actions environnementales**.

Annexes

1. Lexique

REQ : Regroupement des éco-quartiers

PEQ : Programme Éco-quartier

PRV : Programme de Ruelles vertes

ÉQ : Éco-quartier

PCM : Plan climat Montréal

ICI : Institutions, commerces et industries

PDGMR : Plan directeur de gestion des matières résiduelles

GES : Gaz à effet de serre

CMM : Communauté métropolitaine de Montréal

PMGMR : Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

ISFÉ : d'information, de sensibilisation, de formation et d'éducation

GMR : gestion des matières résiduelles

2. Listes des plans montréalais

Plan climat 2020-2030

PDGMR 2020-2025 et projet de Plan d'action 2026-2030

Feuille de route en économie circulaire 2024-2030

Plan de protection des pollinisateurs : objectif 2022-2027

Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026

Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034

Montréal 2030 : un premier plan stratégique et sa synthèse

Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 et sa synthèse

Plan d'action Vision zéro 25-27

Plan directeur de la biodiversité de RPP (plan local)

Politique d'agriculture urbaine RPP (plan local)

Énoncé d'achat local et responsable

Plan d'approvisionnement responsable

Plan nature et sport

Économie circulaire plan d'action

Programme de la propreté 2011-2015